



Mairie de
Gretz-Armainvilliers

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Conseil municipal du 9 avril 2025

Conseillers en exercice : 24	Conseillers présents : 18	Conseiller(s) absent(s) : 6
Conseiller(s) ayant donné pouvoir : 5	Votants : 23	

Date de la convocation : 2 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 9 avril à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GARCIA ROBIN, Maire.

Étaient présents : GARCIA ROBIN Jean-Paul – MONGIN Claude – SPRUTTA-BOURGES Nathalie – LENOIR Isabelle – LALLEMANT Sylvie – SEVESTE Arnaud – BOURDEILLE Christian – DIGUET Thierry – DEVAUCHELLE Marie-Paule – OFFROY Patrick – BADOZ-GRIFFOND Yvonne – BENOIT Dominique – USSEGLIO-VIRETTA Guy – RENAUDET Denis – DANSOU Viviane – BENARD Sandie – VACHER Gérard – TRANGOSI Renaud

Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents avec pouvoirs : MATHEROT Olivier à LENOIR Isabelle – ROUSSEL Mylène à GARCIA ROBIN Jean-Paul – ZUCCOLO Isabelle à DEVAUCHELLE Marie-Paule – PROD'HOMME Isabelle à SPRUTTA-BOURGES Nathalie – BOURSIEZ Frédéric à BENARD Sandie

Était absent sans pouvoir : CRISINEL Morgane



DELIBERATION N° 02025_036 : CREATION D'EMPLOIS PERMANENTS AU TABLEAU DES EFFECTIFS

Entendu l'exposé de Monsieur Claude MONGIN, Adjoint au Maire chargé des affaires scolaires, de l'enfance et du personnel communal, relatif à la création d'emplois permanents au tableau des effectifs,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,

Vu le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Considérant le tableau des effectifs de la ville de Gretz-Armainvilliers,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité ;

Décide de procéder à la création des emplois permanents suivants:

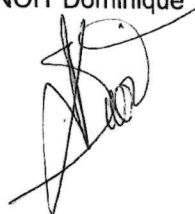
Filière	Catégorie	Cadre d'emploi	Grade	Temps de travail	Nombre de postes
administrative	C	Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif	Temps complet	2

Dit que ces emplois pourront être occupés par un agent contractuel recruté à durée déterminée dans le cas où la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'aurait pu aboutir.

Dit que les crédits sont inscrits au budget primitif, en section de fonctionnement, chapitre 012 « charges de personnel ».

Le secrétaire de séance

BENOIT Dominique



Le Maire

GARCIA ROBIN Jean-Paul

